

616^{ème} Séance

Séance Publique
du 20 février 2003

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO

DU 4 JUILLET 2003 (N° 7.606)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- | | |
|---|---|
| I – DECLARATION DU DOYEN (p. 2). | VIII – ELECTION DU BUREAU ET DE LA DELEGATION PERMANENTE DE LA SECTION MONEGASQUE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (p. 16). |
| II – ELECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 2). | IX – ELECTION DE LA DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL NATIONAL A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (p. 17). |
| III – ELECTION DES SECRETAIRES (p. 8). | X – DEPOT DE TROIS PROJETS DE LOI : |
| IV – CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 8). | 1°) Projet de loi, n° 755, relatif aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle (p. 17). |
| V – RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES (p. 10). | 2°) Projet de loi, n° 756, relative à la copropriété des immeubles bâtis (p. 17). |
| VI – CONSTITUTION DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE (p. 12). | 3°) Projet de loi, n° 757, fixant les conditions d'exploitation des ports (p. 17). |
| VII – ELECTION DU BUREAU ET DE LA DELEGATION PERMANENTE DU GROUPE MONEGASQUE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE (p. 16). | |

SESSION SPECIALE

Séance publique du jeudi 20 février 2003

Sont présents : M. Jean-Joseph Pastor, Doyen d'âge ; M. Bruno Blanchy, Mme Brigitte Boccone-Pages, MM. Claude Boisson, Alexandre Bordero, Claude Cellario, Jean-Michel Cucchi, Mmes Michèle Dittlot, Catherine Fautrier, MM. Jean-Charles Gardetto, Thomas Giaccardi, Jean-Pierre Licari, Bernard Marquet, Jean-Luc Nigioni, Fabrice Notari, Vincent Palmaro, Mmes Christine Pasquier-Ciulla, Anne Poyard-Vatrican, MM. Daniel Raymond, Jacques Rit, Jean-François Robillon, Christophe Spiliotis-Saquet, Stéphane Valéri, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : M. Henry Rey, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Patrick Leclercq, Ministre d'Etat ; M. Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Denis Ravera, Conseiller auprès du Ministre d'Etat chargé du Cabinet ; M. Gilles Tonelli, Secrétaire général du Ministère d'Etat.

Mme Martine Provence, Secrétaire général du Conseil National, assure le secrétariat.

La séance est ouverte, à 17 heures 30, sous la Présidence de M. Jean-Joseph Pastor, Doyen d'âge.

I.

DECLARATION DU DOYEN

M. le Président d'âge.- La séance est ouverte.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Messieurs, en vertu de l'article 57 de la Constitution, de l'article 2 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et des articles 2, 5 et 15 du Règlement intérieur de notre Assemblée, le Conseil National élu le 9 février dernier se réunit ce soir, onzième jour après le scrutin, pour désigner son Bureau, ses Secrétaires et les Membres de ses Commissions, ainsi que ceux des Commissions et Comités Mixtes.

C'est également conformément à l'article 57 de notre Constitution qu'en ma qualité de Doyen d'âge, il me revient de prononcer l'ouverture de cette Séance spéciale d'installation du nouveau Conseil National.

Je dois excuser M. Henry Rey, absent de la Principauté.

Le 9 février, les Monégasques ont choisi et, évoquant les paroles d'un de mes prédécesseurs, je cite : "Le peuple monégasque en a ainsi décidé". Je tiens à souligner, en outre, qu'il s'agit, depuis 1911, de la 22^{ème} législature de notre Assemblée.

L'ordre du jour appelle tout d'abord l'élection du Bureau du Conseil National et, par conséquent, il nous appartient, dès à présent, de procéder à l'élection du Président du Conseil National.

Je tiens à faire savoir qu'aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la Présidence du Doyen d'âge.

II.

ELECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE

M. le Président d'âge.- Je vous rappelle, en outre, que selon l'article 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964, le Président et le Vice-Président sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres en exercice.

Nous allons procéder, tout d'abord, à l'élection du Président.

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

Monsieur Daniel Raymond, je vous en prie.

M. Daniel Raymond.- Merci, Monsieur le Doyen d'âge.

Si vous me le permettez - m'adressant à M. Stéphane Valéri - à l'unanimité de l'ensemble des élus de l'U.P.M., nous souhaitons que vous soyez candidat à la Présidence du Conseil National ?

Acceptez-vous d'être candidat ?

M. Stéphane Valéri.- Oui, j'accepte d'être candidat à la Présidence du Conseil National.

M. le Doyen d'âge.- Je vous remercie.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter, maintenant, à l'aide des bulletins placés devant vous, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée.

Nous passons au vote.

Je prie maintenant Mme Catherine Fautrier et M. Thomas Giaccardi, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux de l'Assemblée, de dépouiller le scrutin, assistés de Mme le Secrétaire général.

(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux, assistés du Secrétaire général).

M. le Président d'âge.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23 ;

Majorité absolue : 12 ;

Bulletins blancs : 2 ;

M. Stéphane Valéri : 21 voix.

Je proclame M. Stéphane Valéri, Président du Conseil National et je l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

(Applaudissements).

(M. Jean-Joseph Pastor quitte le fauteuil présidentiel où M. Stéphane Valéri prend place).

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Merci de vos applaudissements.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

Je suis très honoré de la confiance et de l'estime que les Conseillers Nationaux viennent de me témoigner en m'élisant à la Présidence de la Haute Assemblée et je les en remercie très sincèrement.

Au moment où je prends place dans le fauteuil du Président du Conseil National, moment d'intense émotion pour moi, comme vous l'imaginez, je voudrais que nous ayons une pensée reconnaissante pour tous ceux qui ont occupé cette fonction avant moi et particulièrement pour deux anciens Présidents qui m'ont influencé dans ma vie politique.

Le regretté Maître Louis Aureglia tout d'abord. Je relis toujours avec beaucoup d'admiration ses écrits et particulièrement "Contribution à l'Histoire Constitutionnelle de Monaco", qui décrit avec objectivité et exhaustivité les avancées constitutionnelles à travers l'Histoire.

Maître Louis Aureglia a démontré magistralement dans cet ouvrage que l'avenir de notre Pays reposait sur l'union indéfectible des Monégasques et de leurs Princes, et l'indispensable accord des volontés du Prince Souverain et du Conseil National (...).

(Intervention du public : M. Max Brousse)

La salle, malheureusement, Monsieur le Doyen, étant extrêmement petite, on ne pouvait pas, hélas, accueillir plus de monde, mais vous avez, si vous voulez bien l'indiquer,

un écran qui est à l'extérieur pour suivre en direct la retransmission.

Merci, Monsieur le Doyen, on va reprendre la séance et je demande à tous ceux qui n'ont pu trouver de places de bien vouloir suivre les débats à l'extérieur de la salle.

On le constate malheureusement ce soir, la salle des séances publiques du Parlement n'est plus du tout adaptée aux besoins et on ne peut que constater, en arrivant, que le Conseil National n'a pas la salle adéquate. Je n'avais pas prévu d'en parler dans mon discours mais cette intervention en directe m'amène à le dire, une des priorités de la nouvelle équipe du Conseil National doit être effectivement, avec le Gouvernement Princier, de se pencher sur la construction d'un bâtiment plus adapté aux besoins du nouveau Parlement. Nous sommes passés à vingt-quatre élus, l'extension de l'hémicycle a encore réduit les places réservées au public et donc, je m'y engage, au nom de l'ensemble du Conseil National, nous veillerons rapidement, avec le Gouvernement Princier, à mettre en place le chantier d'un nouveau Parlement qui permettra effectivement, dans des moments aussi solennels et où autant de Compatriotes souhaitent assister aux débats, d'accueillir davantage de Monégasques.

Je rappelle une dernière fois, avant de reprendre le fil de mon discours, que ceux qui ne peuvent pas assister dans de bonnes conditions à ces débats, dans cette salle, peuvent aller y assister à l'extérieur car nous avons pensé à eux et avons mis à leur disposition un écran géant place de l'Abbaye, du côté de la Cathédrale.

J'arrive dans ces fonctions, je découvre avec vous ce problème ce soir car n'étant Président que depuis quelques instants, c'est encore l'ancienne majorité qui a préparé cette séance, mais je tiens à dire aussi que pour des raisons de sécurité, on ne peut pas entasser trop de monde dans cette salle car il y a des règles à respecter.

Si vous le voulez bien, je vais reprendre le fil normal de mon discours.

Je vais tout d'abord vous demander un peu de silence, conformément au Règlement intérieur du Conseil National. (...) Maître Louis Aureglia a donc démontré magistralement dans cet ouvrage que l'avenir de notre Pays reposait sur l'union indéfectible des Monégasques et de leurs Princes et l'indispensable accord des volontés du Prince Souverain et du Conseil National, qui représente le peuple monégasque, pour la conduite des affaires de notre Nation.

Ce grand homme politique et juriste, Maître Louis Aureglia, demeurera dans l'Histoire de Monaco un précurseur et pour moi un exemple tant en matière constitutionnelle que dans le domaine du droit social ou de la nationalité notamment et, bien sûr, en ce qui concerne le service de l'intérêt général du Pays et l'intégrité qui doit être la qualité première de tout homme public.

Si je n'ai pas eu l'honneur de connaître ce grand homme que j'admire, j'ai eu le privilège d'entrer en politique à l'initiative d'un autre Président du Conseil National, Maître Jean-Charles Rey et de travailler cinq années à ses côtés dans ces lieux.

J'ai beaucoup appris avec lui de 1988 à 1993, date de son retrait de la politique. Maître Jean-Charles Rey avait une intelligence politique exceptionnelle et je me souviendrai toujours des judicieux conseils qu'il m'a donnés durant ces cinq années passées sous sa Présidence.

Il avait une vision clairvoyante de l'avenir, le souci du respect des droits du Parlement et a toujours accepté le pluralisme au sein de sa liste permettant à des personnalités aux sensibilités diverses et à l'esprit indépendant, de siéger au Conseil National. J'en ai fait partie avec, par exemple, Michel-Yves Mourou et Max Brousse.

Alors que Maître Louis Aureglia croyait avant tout à la prééminence du droit et des textes, Maître Jean-Charles Rey croyait à l'importance de la qualité des hommes.

Ils avaient raison tous les deux. Honorons leur mémoire et n'oublions jamais leur action au service du Conseil National et de la Principauté.

Nous siégeons donc, ce soir, dans une Assemblée renouvelée suite au scrutin du dimanche 9 février dernier, le premier du troisième millénaire.

Les résultats de cette élection ont abouti à la première alternance au sein du Conseil National depuis 40 ans. Je crois d'ailleurs, quand on voit le nombre de Compatriotes qui souhaitaient assister à cette séance, et je les excuse bien volontiers pour les petits débordements qui sont liés à une fréquentation inhabituelle de ces séances publiques, que c'est un événement important pour de très nombreux Monégasques, et je m'excuse encore auprès d'eux pour les mauvaises conditions d'accueil dont ils ont été victimes. Je vous promets que je veillerai désormais personnellement à ce que les choses se déroulent différemment.

Les Monégasques ont fait preuve, avec un taux de participation de près de 80 %, d'un sens civique exceptionnel puisque ce taux est le plus élevé d'Europe, si l'on excepte, bien sûr, les pays où le vote est obligatoire.

La participation aurait été encore plus forte s'il existait le vote par procuration, car de nombreux étudiants à l'étranger, des malades ou des invalides par exemple, auraient souhaité pouvoir voter, mais en ont été empêchés matériellement. C'est pour eux, mais aussi pour nos Compatriotes résidant à l'étranger et pour ne plus voir ce triste spectacle de personnes dépendantes ou invalides devant souffrir pour se déplacer jusqu'au bureau de vote, que nous nous engageons à agir pour que dès la prochaine élection, à l'image de la situation existante dans tous les pays modernes, soit instauré à Monaco le vote par procuration.

Le changement de majorité voulu par les Monégasques le 9 février démontre la maturité de nos Compatriotes. N'en déplaise à ceux qui méconnaissent les réalités monégasques et se plaisent à véhiculer des images tronquées de la Principauté, cette alternance est la preuve irréfutable de l'esprit démocratique de nos Institutions.

Les Monégasques ont donc choisi très majoritairement l'évolution sereine que nous leur avons proposée pour notre Pays.

Je tiens ici à rappeler en notre nom à tous, que cette évolution s'inscrit pour nous dans l'attachement indéfectible à Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, à Son Altesse Sérénissime le Prince Héréditaire Albert et à l'ensemble de la Famille Princièrè. Elle s'inscrit dans le respect des Institutions et des prérogatives du Prince Souverain qui sont essentielles, conformément à nos textes et à nos traditions.

Nous sommes fiers d'être Monégasques et comme tous nos Compatriotes, nous sommes conscients de la chance qui est la nôtre de vivre dans ce qui est pour nous tous Monégasques, le plus beau Pays du monde.

Mais cette évolution doit concerner aussi la défense des droits institutionnels du Conseil National, dont les élus sont l'expression de la volonté des Monégasques et je suis sûr qu'en disant cela, je parle au nom de tous les Conseillers Nationaux.

En ce domaine aussi, il convient de respecter les Institutions et notamment, les droits accordés au Parlement par la récente révision constitutionnelle, notamment en matière de propositions de lois et de droit d'amendement, renforcés par rapport au texte précédent. Dans ce but, le Conseil National aura les moyens humains et matériels pour accomplir ses missions.

L'évolution sereine que les Monégasques ont choisie se situe bien dans ce respect de nos Institutions, de nos traditions et de nos spécificités. C'est donc dans un esprit de concertation et de recherche du consensus que nous souhaitons travailler avec le Gouvernement Princier, dans l'intérêt supérieur du Pays, afin de prendre en compte les attentes et les aspirations exprimées le 9 février par nos Compatriotes.

La large victoire de l'Union Pour Monaco est celle de l'espoir et de la volonté de renouveau.

Elle suscite une grande attente chez les Monégasques et je remercie Son Excellence M. le Ministre d'Etat, d'avoir affirmé, dès le 10 février, dans un courrier qu'il m'a adressé, la volonté de dialogue et de coopération du Gouvernement, afin de prendre en compte la volonté des Monégasques exprimée par leur vote et de mettre en oeuvre, sous l'autorité du Prince et je fais mienne votre expression - si vous le permettez, Monsieur le Ministre - "*une politique conforme aux exigences de notre temps, tout en étant respectueuse de l'identité monégasque*".

Je tiens d'ailleurs à remercier le Gouvernement Princier d'avoir pris en compte notre demande de diffuser sur le canal local de télévision, pour la première fois, la séance publique d'installation du Conseil National et je crois que bien nous en a pris, quand on voit la foule qui était là, imaginons qu'en plus soient là les personnes qui sont devant la télévision. Le Gouvernement avait d'ailleurs déjà accepté notre vœu que soit mise en place une campagne officielle à la télévision.

Ces demandes correspondent à un souci d'une meilleure information des Monégasques et des résidents.

C'est pourquoi nous souhaitons, comme cela se passe dans tous les parlements du monde, qu'à l'avenir toutes les séances publiques du Conseil National puissent être télévisées.

En nous accordant massivement leur confiance, les Monégasques ont approuvé le contrat que nous leur avons proposé. C'est le moment de l'action et nous allons donc nous mettre au travail dès demain, et agir pour que ce contrat soit respecté.

Je sais pouvoir compter, dans ce but, sur une équipe compétente, intègre et motivée qui fera tout ce qui est en son pouvoir pour être à la hauteur de cette confiance et de la tâche importante qui l'attend pour Monaco.

Répondre aux attentes des Monégasques va demander à tous les élus un travail considérable. Or, la plupart n'ont pas de fortune personnelle et nous nous sommes engagés à n'accepter, après les élections, aucun cumul de postes rémunérés dans des sociétés d'Etat ou des sociétés concessionnaires de services publics.

Il faut donc en toute transparence, devant les Monégasques, poser la question de la définition de justes indemnités parlementaires, comme cela se pratique dans d'autres parlements d'Etats européens de taille comparable. Ces indemnités permettent tout simplement aux élus qui se consacrent au service des Nationaux, des résidents et du Pays, de ne pas être trop pénalisés par rapport à leur vie professionnelle et à leurs revenus antérieurs à l'élection.

L'évolution sereine que les Monégasques ont choisi se fonde sur douze priorités que nous défendrons, tous ensemble, tous unis, les vingt-et-un élus de l'Union Pour Monaco, durant toute la législature :

– Bien loger tous les Monégasques dans leur Pays, vous le savez, sera notre première priorité, pour nous, la priorité nationale, notamment grâce à la construction de 1.000 logements domaniaux, l'acquisition rapide d'appartements dans le secteur privé, la mise en place de l'accession à la propriété pour le plus grand nombre possible de Monégasques et la recherche de l'équilibre entre les intérêts légitimes des locataires et des propriétaires du secteur protégé.

Nous considérons aussi sur ce point que le maintien sur notre sol d'une population stable, composée traditionnellement des Nationaux et des enfants du Pays, constitue une priorité vitale pour Monaco. Les enfants du Pays font partie de notre communauté de cœur, ils représentent une partie de notre identité nationale, ils doivent pouvoir conserver leur juste place en Principauté. C'est pourquoi nous ne pourrions nous résoudre à les voir quitter en masse Monaco. Nous demandons donc solennellement ce soir au Gouvernement d'étudier avec le Conseil National une révision rapide de la loi n° 1.235 et de ses articles les plus défavorables aux locataires, comme l'article 13 qui permet, par exemple, à tout nouveau propriétaire étranger d'expulser en trois mois des locataires monégasques et enfants du Pays, qui habitent souvent depuis des dizaines d'années dans l'appartement concerné.

– Faire respecter la priorité nationale pour tous les Monégasques, aussi bien dans la Fonction Publique que dans le secteur privé ou pour l'attribution des marchés de l'Etat et des sociétés publiques.

– Faire évoluer le Droit des Femmes, notamment par la transmission de la nationalité à leurs enfants par les mères naturalisées par le Prince, la transmission de la nationalité par le mariage après cinq ans par les femmes nées Monégasques ou naturalisées par le Prince à l'exception des mariages multiples, en permettant à la femme d'accéder au statut de chef de foyer et en substituant l'autorité parentale commune à la seule puissance paternelle.

– Mettre en place une politique globale de santé, inspirée par la recherche de l'intérêt général pour que soit garanti le meilleur niveau possible de santé pour tous, tout en permettant aux professionnels monégasques, compétents et diplômés, d'accéder à des postes à responsabilité. Dans l'attente de la restructuration du Centre Hospitalier Princesse Grace, prendre les dispositions impératives pour que notre hôpital demeure un outil performant au service de la santé de notre population.

– Consacrer un effort plus important à la qualité de vie de nos aînés, notamment en construisant sur le territoire de la Principauté une maison de retraite médicalisée, en réhabilitant en profondeur le Cap Fleuri et en développant et améliorant le maintien à domicile.

– Rendre plus équitables les recrutements de la Fonction Publique et réactualiser le statut des fonctionnaires, notamment en introduisant le travail à temps partiel.

– Développer une politique d'animation dynamique en faveur de notre jeunesse, notamment par la construction d'équipements de loisirs, l'organisation de concerts et de diverses animations culturelles pour tous.

– Soutenir l'activité économique, notamment par la simplification des procédures administratives, la mise à

disposition de locaux domaniaux à prix raisonnable pour les créateurs d'entreprise et de commerce, en modernisant le droit des sociétés, en développant la place financière et les activités à forte valeur ajoutée.

A ce stade, je tiens à réaffirmer l'attachement du Conseil National à une tradition chère à notre Pays, l'accueil en Principauté de très nombreux résidents étrangers qui ont toujours été et seront toujours les bienvenus à Monaco. Ils contribuent, par leur travail ou leurs investissements, à l'activité économique et à la richesse nationale, en même temps qu'à la vie sociale de notre Communauté.

En outre, je tiens à rappeler, dans un contexte économique international incertain, que le programme politique de notre majorité se fonde sur des considérations financières raisonnables et que nous veillerons, en concertation avec le Gouvernement, au respect des équilibres budgétaires.

– Dépolitiser la S.B.M., notamment en rendant incompatible les fonctions de direction au sein du Casino avec le mandat de Conseiller National et en prenant en compte uniquement les critères de nationalité, d'ancienneté et de compétence pour les avancements.

– Défendre les spécificités monégasques et l'identité nationale, dans des domaines aussi variés que la culture, la langue, les priorités d'emploi et de logement...

De plus, le Conseil National soutiendra sans faille la politique du Prince Souverain pour affirmer toujours davantage l'indépendance de la Principauté sur la scène internationale.

– Préserver notre qualité de vie, notamment par le maintien d'un niveau de sécurité publique envié par nos voisins, la maîtrise de la circulation, par une réglementation rigoureuse contre la pollution de l'air et des nuisances sonores.

– Instaurer une meilleure communication du Conseil National avec les Monégasques, notamment en leur adressant un bulletin d'information régulier, tout au long de notre mandat, en organisant des réunions d'information fréquentes, en retransmettant les séances publiques du Conseil National sur le canal local de télévision, et cela, nous l'avons déjà obtenu ce soir et en créant un site Internet dédié exclusivement au Conseil National, avec bien sûr une actualisation quotidienne.

La volonté de changement qui s'est exprimée lors des élections du 9 février porte donc clairement sur le fond des grands dossiers qui intéressent la Principauté. Les Monégasques se sont forgés leur opinion sur les différents sujets qui intéressent leur avenir et celui de leur famille. Cette volonté est aussi une aspiration à faire de la politique autrement à Monaco.

Cette autre manière de faire de la politique passe par le dialogue. Sans m'étendre, je la résumerai, ce soir, en quatre mots :

– l'écoute, qui a été le fondement de la démarche de notre liste majoritaire de l'Union Pour Monaco, durant toute la campagne ;

– l'échange avec les Nationaux ;

– la réflexion ;

– et enfin et surtout, l'action politique.

C'est dans ce sens que le nouveau Conseil National envisage sa culture politique, une culture politique renouvelée qu'il s'agit pour nous, maintenant, de mettre en œuvre. Une culture du dialogue et du respect de l'autre, qui accepte les différences et les considère comme des facteurs d'enrichissement. C'est pour cela, et j'en ai personnellement averti M. le Doyen Jean-Joseph Pastor, au nom de l'U.N.D., il y a quarante-huit heures, que nous proposerons tout à l'heure aux élus de la minorité, que nous respectons et que nous traiterons avec considération, durant ces cinq années, l'ouverture démocratique, c'est-à-dire la possibilité d'être pleinement associés à tous les travaux du Conseil National. Une culture, aussi, de la transparence dans la vie publique et de la communication. Car, comment croire que Monaco pourrait, sans qu'il lui en coûte, demeurer à l'écart de cette aspiration commune à toutes les sociétés modernes ? Loin d'y perdre notre âme, nous y gagnerons la faculté de donner de nous-mêmes, à l'extérieur, une image plus équitable et plus équilibrée, une image plus proche de la réalité telle que nous la vivons dans notre Pays. Cette image, il nous faudra la conforter également en étant encore plus présents dans les instances internationales et plus solidaires par notre coopération. C'est à ces fins que notre Parlement informera régulièrement les médias nationaux et internationaux et que nous accepterons des interviews dans des journaux, radios et télévisions, reconnus pour leur professionnalisme.

Cette considération, nous l'obtiendrons enfin par un effort constant de sincérité auquel mon équipe et moi-même nous emploierons avec détermination.

L'évolution sereine ne pourra se concrétiser que par le dialogue et la concertation avec le Gouvernement, sous la Haute Autorité du Prince Souverain. J'ai confiance dans le Gouvernement Princier qui partage cette volonté, d'avancer avec le Conseil National, dans l'intérêt des Monégasques, des résidents et de la Principauté.

Vive le Prince Rainier, vive le Prince Albert, vive les Monégasques, et vive Monaco !

(Applaudissements).

Je vous remercie.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux.

Je veux, à ce stade, vous adresser, au nom du Gouvernement, mes chaleureuses félicitations pour

l'élection qui vient de vous porter à la tête de la Haute Assemblée.

Soyez assurés que vous trouverez auprès de mes Collègues et de moi-même une parfaite disponibilité pour poursuivre et approfondir, par le dialogue et une nécessaire concertation, comme vous venez d'y appeler vous-même avec raison, la démarche déjà engagée qui vise à inscrire pleinement la Principauté dans son temps et dans son environnement international et notamment européen, tout en respectant son identité qui est, bien entendu, si chère aux Monégasques, mais aussi à tous ceux qui y vivent.

Cette démarche aura, naturellement, à prendre en compte ce qui s'est exprimé à l'occasion des dernières élections et que vous avez rappelé dans l'allocution que vous venez de prononcer. Il y aura lieu d'y revenir, les circonstances n'appelant pas à ouvrir dès ce soir le débat.

Mais sachez, d'ores et déjà, que le Gouvernement y est prêt en mesurant l'attente dont le Conseil National est aujourd'hui porteur, tout en veillant au respect des Institutions et de leurs équilibres qui ont assuré la stabilité enviée dont jouit la Principauté et favorisé son dynamisme.

Si vous-même et vos Collègues abordez cette législature nouvelle avec le souci légitime de promouvoir les vues qui vous ont valu une très large adhésion populaire, c'est bien dans le cadre institutionnel qui est le nôtre et qui est celui de la complémentarité entre nos deux Institutions, Haute Assemblée et Gouvernement Princier, dans le respect mutuel, que cet objectif doit être poursuivi. Je me réjouis de constater, après vous avoir entendu, que c'est bien aussi l'esprit qui vous anime.

Je vous renouvelle mes félicitations et mon engagement de coopération ouverte, pour le bien de la Principauté, sous l'autorité supérieure de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous remercie.

Nous allons passer, maintenant, conformément à l'ordre du jour, à l'élection du Vice-Président du Conseil National.

Monsieur Claude Boisson, acceptez-vous d'être candidat à la Vice-Présidence du Conseil National ?

M. Claude Boisson.- Je présente ma candidature, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie.

Mme Catherine Fautrier et M. Thomas Giaccardi, qui sont les Conseillers Nationaux les plus jeunes, sont les Secrétaires qui vont assister au dépouillement.

*(Dépouillement du scrutin
par Mme Catherine Fautrier et M. Thomas Giaccardi
assistés du Secrétaire général).*

M. le Président.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23 ;

Majorité absolue : 12 ;

Bulletins blancs : 2 ;

M. Claude Boisson : 21 voix.

M. Claude Boisson est élu Vice-Président du Conseil National.

(Applaudissements).

Monsieur Claude Boisson, vous avez la parole et je vous adresse mes félicitations.

M. Claude Boisson.- Excellence, Messieurs les Conseillers, chers Compatriotes, bonsoir.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Amis.

Je vous remercie sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée en me portant à la Vice-Présidence.

Cette situation exceptionnelle dépasse largement l'ambition que j'avais de pouvoir siéger au Conseil National pour servir la Principauté et les Monégasques et je puis vous assurer que j'honorerai cette place qui me permettra d'apporter une active, efficace et loyale collaboration à votre action et notamment à celle de M. le Président. Je suis convaincu que ce nouveau Conseil National remplira dignement sa mission et qu'il aura comme objectif essentiel de respecter le contrat passé avec les Monégasques. Il rassemble des forces vives de notre Pays qui désirent, en concertation avec le Gouvernement Princier, défendre l'intérêt général et l'intérêt supérieur du Pays. Ses Membres reflètent les valeurs de transparence et d'équité dans lesquelles se sont projetés les Monégasques, dans l'unité, la complémentarité et la sérénité. Nous saurons demeurer fidèles à nos engagements, nous saurons assurer avec responsabilité la lourde charge de travail qui nous attend, la gestion des affaires publiques dans le cadre des prérogatives du Conseil National et la défense de notre identité monégasque et de nos traditions. Nous contribuerons à ce que la Principauté soit tournée vers le futur et qu'elle développe sa présence au sein de la communauté internationale. Œuvrons tous ensemble afin que chaque Monégasque ait la place qu'il mérite dans notre grande famille et que l'image positive de notre Principauté soit désormais encore mieux reconnue sur la scène internationale.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

III.**ELECTION DES SECRETAIRES**

M. le Président.- L'ordre du jour appelle à présent l'élection des Secrétaires. Ce sont traditionnellement, au Conseil National, les deux benjamins qui depuis des décennies sont désignés Secrétaires. Je vous le précise, chers benjamins, vous aurez comme obligation, certes le dépouillement que l'on a vu tout à l'heure, mais aussi la signature d'un certain nombre de lois, puisque les Secrétaires sont effectivement appelés à signer ces textes. Je vous propose que nous soyons fidèles à la tradition de désigner les deux benjamins du Conseil National à ces postes et je vais demander à Mme Catherine Fautrier et à M. Thomas Giaccardi s'ils acceptent d'être candidats aux fonctions de Secrétaires ?

Madame Catherine Fautrier, acceptez-vous cette mission ?

Mme Catherine Fautrier.- Monsieur le Président, j'accepte volontiers d'être Secrétaire.

M. le Président.- Monsieur Thomas Giaccardi, acceptez-vous également ?

M. Thomas Giaccardi.- J'accepte, Monsieur le Président, d'être Secrétaire.

M. le Président.- Je vais vous proposer, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde en est d'accord, qu'à partir de maintenant, nous procédions aux votes à main-levée, pour éviter d'alourdir la procédure et gagner du temps.

Monsieur le Doyen, acceptez-vous que nous passions au vote à main-levée ?

M. le Doyen d'âge.- Oui.

M. le Président.- Je vous remercie. Ce sera plus efficace pour tout le monde.

Je vais mettre aux voix l'élection de Mme Catherine Fautrier et de M. Thomas Giaccardi aux postes de Secrétaires du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

Mme Catherine Fautrier et M. Thomas Giaccardi sont donc élus Secrétaires du Conseil National.

(Adopté ; Mme Catherine Fautrier et M. Thomas Giaccardi s'abstiennent).

IV.**CONSTITUTION
DES COMMISSIONS PERMANENTES**

M. le Président.- Conformément à l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil National, l'ordre du jour appelle maintenant la désignation des Membres des Commissions permanentes.

En vertu de l'article 14 de ce texte, chaque Commission permanente doit comporter cinq Membres au moins et en vertu de son article 16, chaque Conseiller doit faire partie de l'une au moins des quatre Commissions permanentes. Chacun d'entre nous a le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas Membre. Je pense que ces précisions sont d'autant plus importantes à apporter, ce soir, que dix-huit de nos Conseillers Nationaux n'ont encore jamais siégé dans ce Conseil National, puisque seuls six d'entre nous ont déjà effectué un ou plusieurs mandats.

Mme le Secrétaire général va donner, à présent, lecture de la première Commission permanente qui est la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Le Secrétaire Général.-*Commission des Finances et de l'Economie Nationale*

Mme Brigitte Boccone-Pages

MM. Claude Boisson
Alexandre Bordero
Claude Cellario
Jean-Michel Cucchi

Mme Catherine Fautrier

MM. Jean-Charles Gardetto
Bernard Marquet
Fabrice Notari
Vincent Palmaro
Jean-Joseph Pastor

Mme Anne Poyard-Vatrican

MM. Daniel Raymond
Henry Rey
Jacques Rit
Jean-François Robillon
Christophe Spiliotis-Saquet
Stéphane Valéri

M. le Président.- Y a-t-il sur le siège d'autres candidatures ?

Monsieur Jean-Pierre Licari, je vous en prie.

M. Jean-Pierre Licari.- Oui, je souhaiterais être candidat.

M. le Président.- Je vous remercie.

Nous prenons acte de votre candidature à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Monsieur Bruno Blanchy, je vous en prie.

M. Bruno Blanchy.- Oui, je voudrais être candidat.

M. le Président.- D'accord, nous notons aussi votre candidature.

S'il n'y a plus d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous passons à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Mme le Secrétaire général va donner lecture de la composition de cette Commission.

Le Secrétaire Général.-

*Commission des Intérêts Sociaux
et des Affaires Diverses*

M. Bruno Blanchy

Mme Brigitte Boccone-Pages

MM. Claude Boisson

Alexandre Bordero

Claude Cellario

Jean-Michel Cucchi

Mmes Michèle Dittlot

Catherine Fautrier

MM. Jean-Luc Nigioni

Vincent Palmaro

Mmes Christine Pasquier-Ciulla

Anne Poyard-Vatrican

MM. Daniel Raymond

Jacques Rit

Jean-François Robillon

Christophe Spiliotis-Saquet

Stéphane Valéri

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures qui ne seraient pas parvenues au Secrétariat général ?

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Commission de Législation

MM. Claude Boisson

Claude Cellario

Jean-Charles Gardetto

Thomas Giaccardi

Jean-Pierre Licari

Bernard Marquet

Fabrice Notari

Mmes Christine Pasquier-Ciulla

Anne Poyard-Vatrican

M. Henry Rey

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Commission des Relations Extérieures

M. Bruno Blanchy

Mme Brigitte Boccone-Pages

MM. Claude Boisson

Claude Cellario

Mmes Michèle Dittlot

Catherine Fautrier

MM. Jean-Charles Gardetto

Thomas Giaccardi

Bernard Marquet

Fabrice Notari

Mme Christine Pasquier-Ciulla

M. Jean-Joseph Pastor
 Mme Anne Poyard-Vatrican
 M. Stéphane Valéri

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

V.

RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES

M. le Président.- En 1978, en application de l'article 13 du Règlement intérieur, le Conseil National décidait de créer une Commission spéciale de la Jeunesse pour traiter des problèmes d'éducation, de santé, de formation et des sports relatifs à nos jeunes.

Cette Commission a été reconduite, d'année en année, jusqu'ici.

Nous souhaitons simplement changer son appellation qui va, en fait, prendre mieux en compte son objet, puisqu'elle comporte l'éducation dans son objet. Nous allons la reconduire, si le Conseil National en est d'accord, sous l'appellation de Commission de l'Education et de la Jeunesse pour bien montrer l'importance que nous attachons également à l'éducation.

Je vais mettre aux voix le principe de sa reconduction sous cette appellation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission spéciale dite désormais, Commission de l'Education et de la Jeunesse, est reconduite.

Mme le Secrétaire général va donner lecture de la composition de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Le Secrétaire Général.-

*Commission de l'Education et de la Jeunesse
 (anciennement Commission de la Jeunesse)*

Mme Brigitte Boccone-Pages
 M. Jean-Michel Cucchi
 Mme Michèle Dittlot
 M. Bernard Marquet

Mme Christine Pasquier-Ciulla
 MM. Jean-François Robillon
 Christophe Spiliotis-Saquet

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

En 1993, en vertu du même article 13, était instaurée une Commission spéciale du Logement, dont j'avais eu l'honneur d'être le premier Président. Nous souhaitons, bien évidemment, puisque le logement constitue pour la nouvelle majorité du Conseil National la priorité nationale, perpétuer cette Commission et lui donner encore plus d'importance.

Je mets aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission spéciale du Logement est reconduite à l'unanimité.

Le Secrétaire Général.-

Commission du Logement

MM. Bruno Blanchy
 Claude Boisson
 Alexandre Bordero
 Mme Michèle Dittlot
 MM. Jean-Luc Nigioni
 Vincent Palmaro
 Daniel Raymond
 Stéphane Valéri

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Pour la Commission spéciale suivante, la majorité du Conseil National ne souhaite pas la reconduire. Il s'agissait de la Commission chargée de l'Etude de la Révision Générale du Règlement intérieur du Conseil National. Non

pas que nous accordions peu d'importance à la révision du Règlement intérieur, je pense au contraire qu'il est très important que nous le mettions à jour, notamment que nous introduisions dans ce règlement les droits de la minorité qui, jusqu'à présent, n'étaient pas codifiés et reconnus par le Règlement intérieur. Je tiens à affirmer publiquement que nous allons travailler avec tous les Conseillers Nationaux et, bien évidemment, les élus de l'U.N.D. qui le souhaiteront, seront les bienvenus dans cette Commission d'étude. Nous allons, en fait, créer un groupe de travail qui va être placé sous l'autorité du Président de la Commission de Législation et qui va être chargé du même objet, c'est-à-dire de la révision générale du Règlement intérieur du Conseil National. Nous estimons, par rapport à d'autres Commissions que nous voulons créer, pour ne pas alourdir le nombre de Commissions au Conseil National, que ce travail sur le Règlement intérieur peut tout à fait s'effectuer au sein de la Commission de Législation.

Y a-t-il des interventions sur ce point ?

Monsieur le Doyen, je vous en prie.

M. Jean-Joseph Pastor.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'étais inscrit justement dans cette Commission du Règlement intérieur puisque je l'avais présidée lorsqu'elle avait été créée et je suis tout à fait d'accord pour qu'elle soit rattachée à la Commission de Législation, mais ne faisant pas partie de la Commission de Législation et souhaitant faire partie, bien entendu, du groupe du Règlement intérieur, j'aimerais bien être convoqué lorsqu'il y aura discussion sur ce chapitre.

M. le Président.- Je vous en donne la garantie, Monsieur le Doyen, vous participerez et votre expérience sera utile, aux travaux de ce groupe d'étude.

(Applaudissements)

M. Jean-Joseph Pastor.- Je vous remercie.

M. le Président.- Nous allons à présent aborder la création de deux nouvelles Commissions spéciales souhaitées par la majorité du Conseil National.

Tout d'abord, la création de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Nous nous y sommes engagés, dans notre programme et dans notre contrat avec les Monégasques, nous considérons en effet que ce thème fait partie de nos priorités et nous voulons lui donner toute l'importance qu'il mérite au sein de notre Parlement. Donc, nous allons mettre en place une Commission spéciale qui, pour la première fois, va pouvoir aborder, non pas texte après texte et problème après problème, mais de manière globale et générale, la condition des femmes et les droits

de la femme en Principauté avec comme objectif, vous le savez, nous l'avons clairement exprimé, la marche vers l'égalité des droits pour les femmes de ce Pays.

Je mets aux voix la création de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est créée à l'unanimité.

Madame le Secrétaire général, veuillez donner lecture de la composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Le Secrétaire Général.-

Commission des Droits de la Femme et de la Famille

Mme Brigitte Boccone-Pages

M. Jean-Michel Cucchi

Mmes Michèle Dittlot

Catherine Fautrier

MM. Jean-Charles Gardetto

Thomas Giaccardi

Mmes Christine Pasquier-Ciulla

Anne Poyard-Vatrican

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée à l'unanimité.

(Adopté)

Je passe à présent à la proposition de la création d'une nouvelle Commission spéciale dite Commission de la Culture.

Nous souhaitons, en effet, avec la majorité du Conseil National, donner toute l'importance que mérite la culture au sein de notre Parlement. Au-delà des Institutions culturelles qui fonctionnent très bien et qui sont d'un niveau d'excellence comme l'Opéra, les Ballets ou encore l'Orchestre, nous voulons aussi que cette Commission se penche sur la culture pour tous, sur les animations culturelles à mettre en place, pour le plus grand nombre, à Monaco et nous voulons aussi montrer, par la création de cette Commission, toute la considération que nous accordons aux artistes monégasques et résidents qui vivent dans notre Pays.

Je mets aux voix la création de la Commission de la Culture.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture est créée à l'unanimité.

Madame le Secrétaire général, veuillez donner lecture de la composition de cette Commission.

Le Secrétaire Général.-

Commission de la Culture

M. Bruno Blanchy

Mme Brigitte Boccone-Pages

M. Alexandre Bordero

Mme Michèle Dittlot

MM. Fabrice Notari

Jean-Joseph Pastor

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

VI.

**CONSTITUTION DES DELEGATIONS
AUX COMMISSIONS
ET COMITES MIXTES D'ETUDE**

M. le Président.- L'ordre du jour nous amène à passer maintenant à la désignation des Délégués du Conseil National aux Commissions et Comités mixtes d'Etude.

Mme le Secrétaire général va donner lecture de chacune de ces Commissions et des candidatures qui se sont manifestées pour chacune d'entre elles. Au préalable, en introduction, je voudrais dire que les vingt-et-un élus de l'Union Pour Monaco, comme je l'ai déclaré dans mon discours, tout à l'heure, ont souhaité proposer aux élus de la minorité l'ouverture démocratique, c'est-à-dire la possibilité pour ces trois élus de participer aussi et de représenter le Conseil National dans ces délégations aux Commissions et Comités mixtes d'Etude.

J'ai eu l'occasion, pour travailler dans un bon état d'esprit, d'appeler M. le Doyen, il y a quarante-huit heures, pour qu'il puisse y réfléchir avec ses Collègues de l'U.N.D., sans avoir à se prononcer sur le siège.

Donc, Monsieur le Doyen, acceptez-vous de siéger dans un certain nombre de Commissions que nous vous avons réservées ?

Pour l'information du public et des Monégasques, je voudrais simplement rappeler que nous vous avons proposé un poste de suppléant au sein de la Commission mixte d'Etude du Problème du Logement, un poste de titulaire au sein de la Commission des Bourses d'Etudes et un poste de titulaire au sein de la Commission des Colonies de Vacances, de manière à ce que chacun d'entre vous ait une délégation pour le Conseil National, ce qui nous avait été refusé quand nous faisons partie de la minorité.

Monsieur le Doyen, vous avez la parole.

M. Jean-Joseph Pastor.- Merci.

Je confirme que vous m'avez téléphoné et nous avons bien entendu réfléchi à votre proposition.

L'ouverture démocratique est certes vivante, mais nous l'avons trouvée un tout petit peu maigre et je donne la parole à Mme Christine Pasquier-Ciulla pour vous faire une déclaration en notre nom.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Madame Christine Pasquier-Ciulla, je vous en prie.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Je vous remercie.

Il nous a effectivement été proposé un siège de suppléant à la Commission mixte d'Etude du Problème du Logement, un siège de titulaire aux Commissions mixtes des Bourses d'Etudes et des Colonies de Vacances, soit trois sièges sur cinquante-neuf disponibles. Nous prenons acte, au nom de l'Union Nationale et Démocratique de votre proposition. Cependant, c'est dans une position d'observation et de vigilance que l'Union Nationale et Démocratique se place dans cette nouvelle enceinte parlementaire, ce qui nous amène à décliner votre proposition. Durant cette première année, nous vous laisserons donc toute l'autonomie nécessaire pour assumer la lourde tâche qui vous attend. Pour ce qui nous concerne, nous continuerons à travailler au sein des Commissions permanentes, dans l'intérêt des Monégasques et des habitants de la Principauté.

(Applaudissements).

M. le Président.- Je prends acte de votre refus de l'ouverture démocratique, c'est votre droit, mais je regrette cette position.

Nous présenterons bien sûr des candidats aux postes qui étaient réservés pour les élus de l'U.N.D.

Madame le Secrétaire général, vous avez la parole.

Le Secrétaire Général.-

Commission de Placement des Fonds

(O.S. n° 1.256 du 3/12/1995)

2 délégués – 2 candidats

1 suppléant – 1 candidat

M. Stéphane Valéri } Délégués
M. Vincent Palmaro }

M. Claude Boisson } Suppléant

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix, à main levée, avec l'accord de tous les Conseillers Nationaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

Le Secrétaire Général.-

Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux

(créée en 1995)

4 délégués – 4 candidats

1 suppléant – 1 candidat

M. Claude Cellario } Délégués
M. Fabrice Notari }
M. Daniel Raymond }
M. Vincent Palmaro }

M. Christophe Spiliotis-Saquet } Suppléant

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

Le Secrétaire Général.-

Commission mixte d'Etude du Problème du Logement

(O.S. n° 3.274 du 18/1/1965)

3 délégués - 3 candidats

1 suppléant – 1 candidat

M. Stéphane Valéri } Délégués
M. Alexandre Bordero }
M. Jean-Luc Nigioni }

M. Daniel Raymond } Suppléant

M. le Président.- M. Daniel Raymond a été candidat à la place qui a été laissée vacante pour un élu de l'U.N.D.

Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

Le Secrétaire Général.-

*Commission consultative de coopération
avec la S.B.M.*

(O.S. n° 1.914 du 3/9/1936)

4 délégués - 4 candidats

1 suppléant - 1 candidat

M. Stéphane Valéri } Délégués
Mme Brigitte Boccone-Pages }
M. Claude Boisson }
M. Jean-Luc Nigioni }

M. Vincent Palmaro } Suppléant

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

Le Secrétaire Général.-

Commission de Réforme des Codes

(créée le 26/5/1954)

2 délégués - 2 candidats

M. Thomas Giaccardi } Délégués
M. Jean-Pierre Licari }

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

Le Secrétaire Général.-

Comité consultatif pour la Construction
(O.S. n° 3.387 du 25/9/1965)
1 délégué - 1 candidat
1 suppléant - 1 candidat

M. Daniel Raymond } Délégué

M. Bruno Blanchy } Suppléant

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

Le Secrétaire Général.-

Comité Supérieur d'Urbanisme
(Loi n° 718 du 17/12/1961)
1 délégué - 1 candidat
1 suppléant - 1 candidat

M. Daniel Raymond } Délégué

M. Jacques Rit } Suppléant

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

Le Secrétaire Général.-

Comité de l'Education Nationale
(Loi n° 826 du 14/8/1967)
2 délégués - 2 candidats
1 suppléant - 1 candidat

Mme Brigitte Boccone-Pages } Délégués
M. Jean-François Robillon }

Mme Michèle Dittlot } Suppléante

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

Le Secrétaire Général.-

Commission des Bourses d'Etudes
(A.M. n° 68-265 du 29/7/1968)
3 délégués - 3 candidats
1 suppléant - 1 candidat

M. Jean-Michel Cucchi }
M. Bernard Marquet } Délégués
M. Jean-François Robillon }

Mme Brigitte Boccone-Pages } Suppléante

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

Le Secrétaire Général.-

Commission Nationale des Sports
(O.S. n° 3.140 du 3/2/1964)
2 délégués - 2 candidats
1 suppléant - 1 candidat

M. Fabrice Notari }
M. Christophe Spiliotis-Saquet } Délégués

M. Jean-Luc Nigioni } Suppléant

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

Le Secrétaire Général.-*Commission de l'Aide à la Famille monégasque*

(Loi n° 799 du 18/2/1966)

1 délégué - 1 candidat

1 suppléant - 1 candidat

Mme Catherine Fautrier } Déléguée

M. Jacques Rit } Suppléant

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).***Le Secrétaire Général.-***Commission des Concessions de Services publics*

(créée en 1947)

3 délégués - 3 candidats

1 suppléant - 1 candidat

M. Claude Cellario }
M. Jean-Michel Cucchi } Délégués
M. Jean-François Robillon }

M. Vincent Palmaro } Suppléant

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).***Le Secrétaire Général.-***Comité supérieur du Tourisme*

(O.S. n° 4.275 du 21/3/1969)

2 délégués - 2 candidats

1 suppléant - 1 candidat

Mme Brigitte Boccone-Pages }
M. Jean-Charles Gardetto } Délégués

M. Alexandre Bordero } Suppléant

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).***Le Secrétaire Général.-***Commission spéciale consultative**pour le Commerce et l'Industrie*

(O.S. n° 7.528 du 13/12/1982)

1 délégué - 1 candidat

1 suppléant - 1 candidat

Mme Catherine Fautrier } Déléguée

M. Bruno Blanchy } Suppléant

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).***Le Secrétaire Général.-***Commission administrative**de l'Académie de Musique*

(A.M. n° 63-242 du 9/10/1963)

2 délégués - 2 candidats

Mme Anne Poyard-Vatrican }
M. Bruno Blanchy } Délégués**M. le Président.-** Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).***Le Secrétaire Général.-***Commission de l'Ecole Municipale d'Arts décoratifs*

1 délégué - 1 candidat

1 suppléant - 1 candidat

Mme Michèle Dittlot } Déléguée

M. Fabrice Notari } Suppléant

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Deux abstentions.
La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

Le Secrétaire Général.-

Commission des Colonies de Vacances

2 délégués - 2 candidats

1 suppléant - 1 candidat

M. Bernard Marquet } Délégués
M. Jean-Michel Cucchi }

Mme Michèle Dittlot } Suppléante

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Deux abstentions.
La délégation est adoptée.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

VII.

**ELECTION DU BUREAU
ET DE LA DELEGATION PERMANENTE
DU GROUPE MONEGASQUE
DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

M. le Président.- L'ordre du jour appelle maintenant l'élection du Bureau du Groupe monégasque de l'Union Interparlementaire. Traditionnellement, le Conseil National tout entier constitue le Groupe monégasque de l'Union Interparlementaire. Nous allons donc désigner trois Membres du Bureau de ce Groupe, c'est-à-dire son Président, son Vice-Président et un Conseiller National, Membre permanent, qui les assiste.

Madame le Secrétaire général, veuillez donner lecture des candidatures.

Le Secrétaire Général.-

M. Claude Cellario au poste de Président ;
M. Jean-Charles Gardetto au poste de Vice-Président ;
M. Fabrice Notari à la fonction de Membre permanent.

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de ce Bureau.

Monsieur le Doyen, vous demandez la parole.
Je vous en prie.

M. Jean-Joseph Pastor.- Merci, Monsieur le Président.

Comme le Conseil National tout entier fait partie de l'Union Interparlementaire, bien entendu, avec ma Collègue, nous nous abstenons sur les trois titulaires, c'est-à-dire le Président, le Vice-Président et le Membre permanent, mais nous sommes tout à fait d'accord pour l'Union Interparlementaire, bien entendu.

M. le Président.- Je vous remercie.

Vous êtes, bien évidemment, les bienvenus dans la Délégation monégasque.

M. Jean-Joseph Pastor.- Merci.

M. le Président.- Je mets donc aux voix la composition de ce Bureau.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

Le Bureau est ainsi adopté.

*(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla
et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).*

VIII.

**ELECTION DU BUREAU
ET DE LA DELEGATION PERMANENTE
DE LA SECTION MONEGASQUE
DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE**

M. le Président.- En ce qui concerne cette Assemblée, la Section monégasque est constituée également du Conseil National tout entier. Cependant, il nous faut désigner publiquement le Président de cette Section, le Vice-Président et le Membre permanent qui les assiste, tout comme dans la précédente organisation internationale.

Le Secrétaire Général.-

Mme Catherine Fautrier au poste de Président ;
Mme Brigitte Boccone-Pages au poste de Vice-Président ;
Mme Michèle Dittlot à la fonction de Membre permanent.

M. le Président.- Monsieur le Doyen, je vous en prie.

M. Jean-Joseph Pastor.- Même remarque que pour tout à l'heure.

M. le Président.- Bien sûr, même réponse.
Je mets donc aux voix la composition de ce Bureau.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Deux abstentions.
Le Bureau est ainsi adopté.

(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).

IX.

ELECTION DE LA DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL NATIONAL A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE

M. le Président.- Il nous faut à présent désigner les Membres du Conseil National qui constituent la Délégation de notre Assemblée à cette organisation internationale.

Il est de tradition que le Président du Conseil National soit élu à la fonction de Président, c'est pour cela que j'ai donc posé ma candidature.

Je demande à Mme le Secrétaire général de bien vouloir donner le nom des candidats.

Le Secrétaire Général.-

MM. Stéphane Valéri } à la fonction de Président

Jean-Charles Gardetto } à la fonction de
Vice-Président

Mme Catherine Fautrier } Suppléants
M. Thomas Giaccardi }

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de la Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Deux abstentions.
La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté ; Mme Christine Pasquier-Ciulla et M. Jean-Joseph Pastor s'abstiennent).

X.

DEPOT DE TROIS PROJETS DE LOI

1°) *Projet de loi, n° 755, relatif aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.*

Ce projet de loi est parvenu le 14 janvier 2003 au Conseil National.

Je propose, si vous en êtes d'accord, d'en saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, compétente pour l'examiner.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à l'unanimité.

(Renvoyé)

2°) *Projet de loi, n° 756, relative à la copropriété des immeubles bâtis.*

Ce projet de loi est parvenu sur le Bureau du Conseil National le 28 janvier 2003.

Je propose de le renvoyer devant la Commission de Législation qui semble la plus appropriée pour l'examiner.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission de Législation.

(Renvoyé)

3°) *Projet de loi, n° 757, fixant les conditions d'exploitation des ports.*

Ce projet de loi est parvenu le 14 février 2003 au Conseil National.

Je propose, si vous en êtes d'accord, d'en saisir la Commission de Législation, compétente pour l'examiner.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission de Législation.

(Renvoyé)

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour de cette séance étant épuisé, je vous remercie de votre attention et je lève la séance.

(Applaudissements).

(La séance est levée à 18 heures 40)

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
